



## Commune de BROTTE-LES-LUXEUIL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROTTE LES LUXEUIL

Séance du 28 MARS 2025

Délibération n° D08/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 - Présents : 7 + 1 pouvoir - Votants : 7 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 21/03/2025 – Date affichage : 01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 mars, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Brotte-lès-Luxeuil, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard GIRE.

**Étaient présents** : Bernard GIRE - Micheline DIZIAIN - Bernadette GIRE - Gaël BEAULIEU - Francis HONORE - Jean-Luc LAURENT - Elise NOIR  
M. Emilien BEUGNOT a donné pouvoir à M. Bernard GIRE

**Absent excusé** : Christine FOUILLET - Olivier VOIRIN

**Absent non excusé** :

**Secrétaire de séance** : Micheline DIZIAIN

**OBJET : Renouvellement de la carte Avantages jeunes**

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dispositif Carte Avantages Jeunes au service de la politique enfance/jeunesse de notre commune. Le Maire précise que le prix de la carte avantage jeune est de 9€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler le dispositif Carte Avantages Jeunes,
- D'offrir la carte Avantages Jeunes aux jeunes de 11 à 25 ans domiciliés sur la commune de Brotte-les-Luxeuil.

<b>VOTE :</b>	CONTRE	ABSTENTION	POUR	<b>8</b>
---------------	--------	------------	------	----------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Bernard GIRE

